



Restauration rapide

Identification De Convention
Collective - IDCC 1501

Les activités

La branche réunit les établissements qui proposent une offre de restauration rapide (fast-food) sur place ou à emporter.

Type d'activités : préparation et fourniture de repas à emporter, à consommer sur place ou en livraison.

Les chiffres clés 2022



60366 ⓘ
entreprises

Source : France compétences



245733 ⓘ
salariés en ETP

Source : France compétences



25225 ⓘ
**salariés formés via AKTO (hors
alternance)**

Source : AKTO



15078 ⓘ
alternants

Source : AKTO



258 ⓘ
demandeurs d'emploi formés

Source : AKTO

Les principaux enjeux

- ✓ **La transition environnementale** change les habitudes de consommation, avec de nouvelles attentes sur des produits plus écologiques. Cela s'accompagne de contraintes légales pour maîtriser l'impact climatique des activités des restaurants.
Exemple : la loi Egalim de 2020 (actualisée en 2021 et en 2023) impose l'usage de vaisselle réutilisable pour les repas pris sur place dans les établissements de plus de 20 couverts. La loi « anti-gaspillage » [Agec](#) de 2020 prévoit une réduction de 20 % des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025.
- ✓ **La transition numérique** nécessite de recruter de nouvelles compétences voire de créer de nouveaux métiers, pour notamment gagner en visibilité sur les réseaux sociaux (« e-réputation ») et proposer des services actualisés (menus à jour, traçabilité des produits, réservations et livraisons...).
- ✓ **Les nouvelles habitudes de consommation** poussent les restaurateurs à élargir leur offre ou à proposer d'autres produits. Cela suppose une meilleure connaissance des filières d'approvisionnement, et une mise en valeur des menus proposés.
Exemple : selon les données communiquées par la branche, la moitié des consommateurs se disent prêts à faire attention à ce qu'ils mangent à chaque repas, les deux-tiers privilégient les produits locaux, 40% mangent régulièrement végétarien.
- ✓ **La politique RSE** comporte un volet essentiel consacré aux ressources humaines : un enjeu de recrutement et d'insertion associé à un objectif de fidélisation et d'évolution professionnelle. A ce titre, la branche développe une politique de certification ambitieuse

Pour répondre à ces enjeux, la branche de la Restauration rapide se fixe plusieurs priorités en 2023-2024 :

- ✓ Développer l'attractivité des métiers, notamment au travers d'événements comme le salon [L'aventure des métiers](#) ou le [Mondial des métiers](#) , mais aussi via [l'observatoire des métiers de l'hébergement et de la restauration](#)
- ✓ encourager le déploiement de [l'Afest](#), en particulier à partir de [l'expérimentation](#) conduite avec AKTO en Île-de-France, en vue de diffuser les bonnes pratiques au sein de la branche
- ✓ Une implication forte, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques 2024
- ✓ Mettre l'accent sur les compétences émergentes : numérique (maîtrise des réseaux sociaux en particulier) et de savoir-être (pour les métiers d'accueil)
- ✓ Rendre les formations plus attractives, notamment en promouvant les certifications de la branche via [l'alternance](#) et la [Pro-A](#)
- ✓ Fidéliser les salariés, en particulier par leur montée en compétences et leur évolution professionnelle avec un objectif pour 2023 de 13 700 bénéficiaires d'actions de branche et de 8 600 bénéficiaires d'autres actions

Les métiers qui recrutent

- ✓ manager
- ✓ équipier(ère) polyvalent(e)

Les métiers prioritaires sur les montées en compétences

- ✓ métiers d'accueil
- ✓ métiers de relation client
- ✓ métiers de développement des comportements commerciaux

Les actions phares 2023

A court terme, la branche se mobilise sur trois projets prioritaires :

- ① des études sur les besoins et l'évolution des métiers en lien avec les EDEC* [Tourisme](#) et [grands événements culturels et sportifs](#) et particulièrement les Jeux Olympiques 2024
- ② des travaux d'ingénierie sur les certifications professionnelles
- ③ la participation active à la campagne d'AKTO et au site web [#icicestmaplace](#) sur la promotion de l'alternance et des métiers.

*Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) est un accord annuel ou pluriannuel conclu entre l'État et une ou plusieurs branches professionnelles